



Ordonnance de télécom CRTC 2005-336

Ottawa, le 26 septembre 2005

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à cette demande.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Téléphone Guèvremont inc.	48	le 26 août 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>